

FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Vous avez un projet d'éducation à l'environnement au sein de votre collège ?

Le conseil départemental peut vous aider à financer en partie l'intervention des animateurs des Écologistes de l'Euzière. Selon la durée de votre projet et selon la période à laquelle vous souhaitez démarrer votre projet, deux démarches différentes de demande de financement sont à prévoir :

Pour un projet court
(journée d'intégration, journée ponctuelle
de découverte)

Déposer un dossier d'AET « Action Educative territoriale »

- Calendrier : déposer sa demande en juin pour un projet qui peut démarrer à partir de décembre de la même année.

- Conditions :
 - le collège doit pouvoir apporter 20 % d'auto-financement sur la demande. C'est lui qui recevra directement la subvention du Conseil départemental.
 - un maximum de deux journées d'intervention par classe est possible.

Pour un projet de plusieurs jours

Faire directement sa demande aux Écologistes de l'Euzière

- Calendrier : déposer sa demande à tout moment, pour un projet qui peut démarrer dès la rentrée

- Conditions :
 - les projets qui s'inscrivent dans la durée et qui privilégient les démarches de pédagogie actives sont prioritaires. Jusqu'à 5 journées d'animation sont possibles pour une même classe.
 - la validation du nombre de jours accordés étant soumise aux enveloppes accordées par le Conseil départemental, il est souhaitable d'anticiper largement sa demande.

Dans tous les cas, des ajustements au cas par cas sont possibles, les Écologistes de l'Euzière vous accompagnent dès la phase de montage de financement de votre projet.

